

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

8973 PU Hardener

Date de révision: 24.06.2024 Code du produit: 50001 Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

8973 PU Hardener

Nom de la substance: Formaldehyde, oligomeric reaction products with aniline and phosgene

Numéro d'Enregistrement 01-2119457024-46-0006

REACH:

N° CAS: 32055-14-4 N° CE: 500-079-6

UFI: CTFF-G4QG-J002-WETU

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

durcisseur (réticulant)

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser en projection/pulvérisation.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Kisling (Deutschland) GmbH

 Rue:
 Salzstraße 15

 Lieu:
 D-74676 Niedernhall

 Téléphone:
 +49 7940 50961 61

E-mail: customerservice@kisling.com

Interlocuteur: Product Compliance Téléphone: +49 7940 5096 143

E-mail: compliance@kisling.com

Internet: www.kisling.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)

Tox Info Suisse: 145 / +41-44-2 51 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Carc. 2; H351 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:







conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

8973 PU Hardener

Date de révision: 24.06.2024 Code du produit: 50001 Page 2 de 14

Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par

inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer Vapeur.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation

industrielle ou professionnelle.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:





Mentions de danger H317-H334-H351

Conseils de prudence

P280-P284-P304+P340-P342+P311

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Composants pertinents

Nº CAS	Substance			Quantité
	N° CE N° Index N° REACH			
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)			
32055-14-4	Formaldehyde, oligomeric reaction products with aniline and phosgene			
	500-079-6 01-2119457024-46-0006			
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.



Date de révision: 24.06.2024

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

8973 PU Hardener
Code du produit: 50001

Page 3 de 14

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité		
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA				
32055-14-4	500-079-6 Formaldehyde, oligomeric reaction products with aniline and phosgene				
	brouillards); der	ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = 0,31 mg/l (poussières ou mique: DL50 = > 9400 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 10000 mg/kg			

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irréqulière ou d'arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

Changer les vêtements imprégnés. Laver abondamment à l'eau/au savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Diluant.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Appeler immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone. Poudre.

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.

Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Oxydes d'azote (NOx),

Isocyanates, Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique),

Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée. Utiliser une protection respiratoire adéquate Prévoir un dispositif de réfrigération de secours pour le cas d'un incendie environnant.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

8973 PU Hardener

Date de révision: 24.06.2024 Code du produit: 50001 Page 4 de 14

récipients. Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiquesn ni dans les plans d'eau.

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ventiler la zone concernée.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Aucune information disponible.

Pour les secouristes

Aucune information disponible.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Les produits de décomposition en phase gazeuse provoquent une surpression dans les récipients hermétiquement fermés.

Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Autres informations

Les surface contaminées doivent immédiatement être nettoyées par:

- 1 un mélange de 95% eau et de 5% carbonate de sodium & Savon
- 2 20ml agents de surface anioniques en solution aqueuse, 700 ml Eau, 350 ml Polyéthylèneglycol 400
- 3 30% Détergents textiles (monoethanolamine), 70 % Eau.

Mélanger l'agent de décontamination aux résidus et laisser reposer dans le conteneur ouvert jusqu'à l'arrêt complet des réactions. Fermer et évacuer ensuite le conteneur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Faire en sorte de ne pas affecter des personnes souffrant d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives, à un poste de travail où la préparation est utilisée. L'état des poumons de personnes chargées de la vaporisation de ce produit doit périodiquement être examiné.

Éviter le rejet dans l'environnement. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Utiliser des vêtements de travail aux propriétés antistatiques.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

8973 PU Hardener

Date de révision: 24.06.2024 Code du produit: 50001 Page 5 de 14

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Réagit avec les : Eau. humidité. Formation de: Dioxyde de carbone (CO2). Les produits de décomposition en phase gazeuse provoquent une surpression dans les récipients hermétiquement fermés.

Ne pas vider le récipient avec de la pression. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Préventions des incendies et explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection individuel

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. amines. Alcools. Eau. Acide fort, bases fortes

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Protéger des radiations solaires directes.

L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé.

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
	Isocyanates (Monomères et prépolymères) (mesuré comme NCO total)	-	0,02		VME 8 h	S, B	
		-	0,02		VLE courte durée		

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

Nº CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
		4,4'-Diaminodiphénylem éthane (/g créatinine)	10 μg/g	U	b



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

8973 PU Hardener

Date de révision: 24.06.2024 Code du produit: 50001 Page 6 de 14

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Substance						
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur			
32055-14-4	Formaldehyde, oligomeric reaction products with aniline and	d phosgene					
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	local	0,05 mg/m³			
Salarié DNEL,	aigu	par inhalation	local	0,1 mg/m³			
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,025 mg/m³			
Consommateu	r DNEL, aigu	par inhalation	local	0,05 mg/m³			

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Substance			
Milieu environnemental Valeur				
32055-14-4 Formaldehyde, oligomeric reaction products with aniline and phosgene				
Eau douce	0,0037 mg/l			
Eau douce (rejets discontinus)				
Eau de mer				
Sédiment d'eau douce		11,7 mg/kg		
Sédiment marin				
Sol				

Conseils supplémentaires

Faire en sorte de ne pas affecter des personnes souffrant d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives, à un poste de travail où la préparation est utilisée. L'état des poumons de personnes chargées de la vaporisation de ce produit doit périodiquement être examiné.

8.2. Contrôles de l'exposition





Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Matériau approprié: Caoutchouc butyle Voir les informations fournies par le fabricant.

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Utiliser des vêtements de travail aux propriétés antistatiques. (Fibres naturelles (coton) / fibres synthétiques résistantes à la chaleur)

Protection respiratoire

Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié. appareil de protection respiratoire autonome





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

8973 PU Hardener

Date de révision: 24.06.2024 Code du produit: 50001 Page 7 de 14

(appareil isolant) (DIN EN 133).

Protection contre les risques thermiques

Aucune information disponible.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:

Couleur:

Odeur:

Seuil olfactif:

Liquide

marron

caractéristique

non déterminé

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

> 300 °C

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: non applicable

non applicable

Limite inférieure d'explosivité:

non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:

Point d'éclair:

Température d'auto-inflammation:

Température de décomposition:

non déterminé

> 600 °C

Température de décomposition:

pH-Valeur:

Hydrosolubilité:

non déterminé

Non miscible

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

Pression de vapeur:

non déterminé

< 0,00001 hPa

(à 20 °C)

Pression de vapeur: < 0,0005 hPa

(à 50 °C)

Densité (à 20 °C): 1,19 g/cm³
Densité de vapeur relative: non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Teneur en corps solides:

Point d'écoulement:

non déterminé

non déterminé

5 °C

Viscosité dynamique: 21 mPa·s DIN 53019

(à 25 °C)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

8973 PU Hardener

Date de révision: 24.06.2024 Code du produit: 50001 Page 8 de 14

10.1. Réactivité

Réagit avec les : Eau. (Oui, lent) Formation de: Dioxyde de carbone.

10.2. Stabilité chimique

La décomposition s'opère à partir de températures de: 200°C.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart de: Agents oxydants. amines. Alcools. Eau. Acide fort, bases fortes

Les produits de décomposition en phase gazeuse provoquent une surpression dans les récipients hermétiquement fermés. Risque d'un éclatement du récipient.

10.4. Conditions à éviter

En cas d'échauffement: Décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

Réactions exothermiques avec: amines. Alcools.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone. Oxydes nitriques (NOx). Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique). Isocyanates. (monomère) amines. Alcools.

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Nº CAS	Substance	Substance								
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode				
32055-14-4	Formaldehyde, oligomeric reaction products with aniline and phosgene									
	orale	DL50 mg/kg	> 10000		Fournisseur précédent/Producteur	OCDE 401				
	cutanée	DL50 mg/kg	> 9400	Lapin	Study report (1964)	OCDE 402				
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l							
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50	0,31 mg/l		Fournisseur précédent/Producteur	OCDE 403				

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

(Formaldehyde, oligomeric reaction products with aniline and phosgene)

Peut provoquer une allergie cutanée. (Formaldehyde, oligomeric reaction products with aniline and phosgene)

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

8973 PU Hardener

Date de révision: 24.06.2024 Code du produit: 50001 Page 9 de 14

Susceptible de provoquer le cancer. (Formaldehyde, oligomeric reaction products with aniline and phosgene) Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (Formaldehyde, oligomeric reaction products with aniline and phosgene)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Formaldehyde, oligomeric reaction products with aniline and phosgene)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune information disponible.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune information disponible.

Expériences tirées de la pratique

En cas d'inhalation:

Peut irriter les voies respiratoires. Dangers possibles: Lésions du foie et des reins. Dépression du système nerveux central. Symptômes: Maux de tête. Vertiges. Provoque somnolence ou torpeur. état inconscient.

Contact avec la peau:

Risque de résorption cutanée. Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

En cas de contact avec les yeux: Irritant pour les yeux. (reversible.)

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Produit comprenant des isocyanates.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée/Effet irritant: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Ne pas affecter les personnes souffrant de problèmes de sensibilisation cutanée, d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives à un poste de travail où le mélange est utilisée.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

8973 PU Hardener

Date de révision: 24.06.2024 Code du produit: 50001 Page 10 de 14

N° CAS	Substance							
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode	
32055-14-4	Formaldehyde, oligomeri	Formaldehyde, oligomeric reaction products with aniline and phosgene						
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	> 100	96 h	Danio rerio	Study report (2020)	OCDE 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100		Scenedesmus quadricauda Scenedesmus quadricauda	Study report (2020)	OCDE 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	> 100	48 h		Study report (2021)		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	>= 10	21 d		Study report (1986)		
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	>100	3 h	Boue activée		OCDE 209	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
32055-14-4	Formaldehyde, oligomeric reaction products with aniline and phosgene	4,52

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
	Formaldehyde, oligomeric reaction products with aniline and phosgene	439		Other company data (

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Eliminer en observant les réglementations administratives.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

8973 PU Hardener

Date de révision: 24.06.2024 Code du produit: 50001 Page 11 de 14

080501 Déchets provenant de la

Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encres d'impression;

Déchets non spécifiés dans le chapitre 08; Déchets d'isocyanates; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

080501 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits

de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encres d'impression;

Déchets non spécifiés dans le chapitre 08; Déchets d'isocyanates; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

080501 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits

de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encres d'impression;

Déchets non spécifiés dans le chapitre 08; Déchets d'isocyanates; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Eliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro</u>
Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transp

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéroLe produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transport.

14.2. Désignation officielle deLe produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport maritime (IMDG)

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro</u>

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transpo

<u>14.2. Désignation officielle de</u>
Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transpo

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro</u>

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transport.

<u>14.2. Désignation officielle de</u>
Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

Numéro de révision: 1.11 CH - fr Date d'impression: 10.07.2024





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

8973 PU Hardener

Date de révision: 24.06.2024 Code du produit: 50001 Page 12 de 14

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Sensible à l'humidité.

Protéger contre: Effet du froid < +10°C

Température de stockage momentanée maximale autorisée: +50°C

Stocker séparément.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 56

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Législation nationale Limitation d'emploi:

mploi: Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est

prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de

18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi

des femmes en âge de procréation.

Résorption cutanée/sensibilisation:

Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

Teneur en COV (OCOV): < 3 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

8973 PU Hardener

Date de révision: 24.06.2024 Code du produit: 50001 Page 13 de 14

Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë Skin Irrit: Irritation cutanée Eye Irrit: Irritation oculaire

Resp. Sens: Sensibilisation respiratoire Skin Sens: Sensibilisation cutanée

Carc: Cancérogénicité

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50% LL50: Lethal loading, 50% EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container SVHC: Substance of Very High Concern

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanee.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
11000	No. of the Co.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par

inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

8973 PU Hardener

Date de révision: 24.06.2024 Code du produit: 50001 Page 14 de 14

exposition prolongée.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.